

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 3 avril 2018**



À UNE SÉANCE ordinaire du conseil municipal, tenue le 3 avril, à la salle du Conseil, à 19 h 30.

**SONT PRÉSENTS** les conseillers et conseillères suivants : Mesdames Nicole-Andrée Blouin, Huguette Larose, Lina Courtois et Sylvie Martel et messieurs René Vaillancourt et Marc Hurtubise,

**FORMANT QUORUM** sous la présidence de monsieur le maire Jacques Demers, monsieur Serge Caron, directeur général et secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Trois (3) personnes sont présentes dans la salle au début de la séance.

**ORDRE DU JOUR**

- 1**      **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2**      **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
- 2.1**    Séance ordinaire du 5 mars 2018
- 3**      **MOT DU MAIRE**
- 4**      **FINANCE**
- 4.1**    Rapport financier du premier trimestre
- 5**      **VOIRIE**
- 5.1**    Abat-poussière – octroi du contrat
- 5.2**    Tonte des pelouses municipales – octroi du contrat
- 5.3**    Nivelage des chemins – octroi du contrat
- 5.4**    Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de compte 2017
- 5.5**    Rue du Val Joli – Acquisition d'une partie du lot 4 248 747
- 5.6**    Chemin de North Hatley – Travaux d'arpentage
- 5.7**    Embauche d'un préposé à l'entretien des plates-bandes et parcs
- 5.8**    Déplacement des lignes électriques et implantation de 7 nouveaux lampadaires dans le secteur du développement Club Magog (rue des Sapins, des pins, des épinettes, du Bord de l'eau, des Mélèzes)
- 5.9**    Rue du Val Joli – Acquisition d'une partie du lot 4 248 744
- 5.10**    Participation de l'inspecteur de voirie à l'association des travaux publics d'Amérique
- 5.11**    Rue du Val Joli – Acquisition d'une partie du lot 4 248 977
- 5.12**    Rue du Val Joli – Acquisition d'une partie du lot 4 248 800
- 5.13**    Rue du Val Joli – Acquisition d'une partie du lot 4 248 745
- 6**      **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 6.1**    Implantation d'une borne sèche sur le chemin d'Ayer's Cliff
- 6.2**    Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est – approbation du règlement d'emprunt
- 6.3**    Intérêt de la municipalité à être desservie par la Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA)
- 7**      **URBANISME**
- 7.1**    Rapport de l'inspectrice en bâtiment et en environnement
- 7.2**    Droits de parc – lot 4 249 230
- 8**      **ENVIRONNEMENT**
- 8.1**    Rapport mensuel – Inspection forestière

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 3 avril 2018**

- 8.2 École Dominique Savio – demande d’implantation de bacs potagers
- 8.3 Contrôle des bandes riveraines – Embauche d’un stagiaire
- 8.4 Nomination des patrouilleurs nautiques à titre d’inspecteurs municipaux
- 8.5 Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook – adoption du règlement d’emprunt 2018-001

**9 LOISIRS / CULTURE**

- 9.1 Conseil Sport Loisir de l’Estrie – renouvellement d’adhésion

**10 ADMINISTRATION**

- 10.1 Rapport de dépense du directeur général
- 10.2 Aménagement de deux plates-bandes – propositions
- 10.3 Proposition d’Infotech – Achat d’une banque de temps pour la préparation et la conversion des données de Sygem permis
- 10.4 Rodéo D’Ayer’s Cliff – Demande de contribution
- 10.5 Mutuelle MMQ – Proposition de renouvellement et de nouvelles couvertures

**11 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

**12 CORRESPONDANCE**

**13 DIVERS**

- 13.1 Marché public 2018 – Demandes des promoteurs
- 13.2 Congrès de la COMBEQ
- 13.3 Rue du Val-Joli – mandat d’arpentage – Opération cadastrale

**14 PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15 LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

---

**1) ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

2018-04-774

**IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Huguette Larose**

D’adopter l’ordre du jour de la présente séance ordinaire du 3 avril tel que rédigé

**RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

**2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**2.1 Séance du 5 mars 2018**

2018-04-775

**IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Sylvie Martel**

D’adopter le procès-verbal de la séance du 5 mars 2018 avec la correction suivante :

À l’article 5.

**RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

**3) MOT DU MAIRE**

Monsieur le maire Jacques Demers indique qu’il n’entend pas prendre la parole à cette étape de la séance.

**4) FINANCE**

**4.1 Rapport financier du premier trimestre**

Le rapport financier du premier trimestre est déposé.

## 5) VOIRIE

### 5.1 Abat-poussière – octroi du contrat

**Considérant** l'appel d'offres sur invitation lancé par la municipalité le 6 mars 2018 en vue d'obtenir des propositions de fournisseurs compétents pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière sur les chemins non-pavés de la municipalité;

**Considérant** les propositions reçues des fournisseurs invités;

2018-04-776

**IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Huguette Larose**

**Que** le contrat pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière pour l'année 2018 soit accordé à Les entreprise Bourget Inc. au prix de 0,2811 \$ le litre pour du calcium 35 %, (AP-35) plus les taxes applicables, (104 000 litres au maximum).

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

### 5.2 Tonte des pelouses municipales – octroi du contrat

**Considérant** l'appel d'offres sur invitation lancé par la municipalité le 6 mars 2018 en vue d'obtenir des propositions de fournisseurs compétents pour l'entretien des pelouses des parcs et terrains de la municipalité;

**Considérant** les propositions reçues des fournisseurs invités;

2018-04-777

**IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole-Andrée Blouin**

**Que** le contrat pour l'entretien des pelouses des parcs et terrains de la municipalité pour les années 2018 et 2019 soit accordé à M. Stéphane Molleur au prix de 8 000 \$ pour chacune des deux années, plus les taxes applicables.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

### 5.3 Nivelage des chemins – octroi du contrat

**Considérant** l'appel d'offres sur invitation lancé par la municipalité le 6 mars 2018 en vue d'obtenir des propositions de fournisseurs compétents pour le nivelage des chemins non-pavés de la municipalité;

**Considérant** les propositions reçues des fournisseurs invités;

2018-04-778

**IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Lina Courtois**

**Que** le contrat pour le nivelage des chemins non-pavés de la municipalité pour l'année 2018 soit confié à Construction Gaudreau Inc. au prix de 118.95 \$ de l'heure, plus les taxes applicables.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

### 5.4 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de compte 2017

**Attendu que** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 103 977 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

**Attendu que** les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

**Attendu qu'**un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes un rapport de vérification externe dûment complété à l'intérieur duquel les frais encourus admissibles au PAERRL seront présentés selon les rubriques indiquées par le ministère;

2018-04-779

**Pour ces motifs, sur une proposition de monsieur le conseiller Marc Hurtubise appuyé par monsieur le conseiller René Vaillancourt**, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley informe le ministère des Transports, de la mobilité durable et de

l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local et qu'elle atteste de la véracité des frais encourus pour l'exécution de ces activités, le tout tel qu'apparaissant au rapport financier audité de la municipalité.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**5.5 Rue du Val joli – Acquisition d'une partie du lot 4 248 975 (4 248 747)**

**Considérant QUE** l'offre d'achat présentée à Mme Diane Cyr dans le cadre du Règlement numéro 2017-501 pour la municipalisation de la rue Val-Joli a été acceptée;

2018-04-780

**IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Huguette Larose**

**De** mandater Monty Sylvestre, conseillers juridiques Inc. de préparer l'acte de vente visant une partie du lot numéro 4 248 975 (4 248 747) du cadastre du Québec identifiée dans la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Pascal Viger, le 5 décembre 2017 sous sa minute numéro 5711, au point 1.4, pour la somme de 3 768,00\$, ce montant étant payable à la signature du contrat de vente. Ce montant est approprié des crédits découlant du Règlement 2017-501.

Le conseil autorise le maire, Jacques Demers, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Serge Caron, ou Madame Christine Labelle, à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents utiles à cette transaction.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**5.6 Chemin de North Hatley – Travaux d'arpentage**

**Considérant** la demande formulée par la municipalité auprès de quelques propriétaires des terrains longeant une partie de la section à reconstruire du chemin de North Hatley en vue d'acquérir une servitude ou du terrain (bandes de terrains) permettant d'élargir l'emprise de la route de manière à reconfigurer les fossés;

**Considérant** la rencontre tenue le 19 mars 2018 avec les propriétaires concernés et leur demande de pouvoir situer sur le terrain les impacts de la demande de la municipalité;

2018-04-781

**IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Sylvie Martel**

**D'**autoriser l'administration à requérir les services d'un arpenteur géomètre afin de faire procéder au piquetage et à l'implantation de repères en vue de situer sur le terrain les limites des espaces que la municipalité voudrait acquérir aux fins de permettre une reconstruction plus adaptée des sections concernées du chemin de North Hatley.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**5.7 Embauche d'un préposé à l'entretien des plates-bandes et parcs**

**Considérant** la nécessité de procéder à l'embauche d'une personne pour effectuer les tâches d'entretien des plates-bandes et d'embellissement des parcs de la municipalité;

**Considérant** l'intérêt de monsieur René Coulombe à reprendre les fonctions qu'il a occupées aux cours des derniers étés aux fins d'accomplir les tâches et fonctions se rattachant à l'entretien des plates-bandes et de l'embellissement des parcs de la municipalité;

2018-04-782

**IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Sylvie Martel**

**De** procéder à l'embauche de monsieur René Coulombe au titre de préposé à l'entretien des plates-bandes et de l'embellissement des parcs de la municipalité;

**Que** son entrée en fonction se fasse au cours du mois de juin, selon accord avec la direction générale;

**Que** le salaire de l'employé soit fixé à 15 \$ de l'heure pour une semaine de travail d'environ 20 heures.

#### **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

#### **5.8 Déplacement des lignes électriques et implantation de 7 nouveaux lampadaires dans le secteur du développement Club Magog (rue des Sapins, des pins, des épinettes, du Bord de l'eau, des Mélèzes)**

**Considérant** l'intention d'Hydro-Sherbrooke de déplacer les lignes électriques implantées dans le développement Club Magog afin de rajeunir les infrastructures et de ramener les poteaux au bord des rues afin d'en faciliter l'entretien;

**Considérant qu'**à cette occasion, Hydro-Sherbrooke propose d'implanter aux coins de chacune des rues et à certains endroits stratégiques, sans frais d'installation et de fourniture, sept (7) nouveaux lampadaires d'éclairage de rue;

**Considérant que** l'implantation de ces nouveaux lampadaires générera pour l'avenir des dépenses de location, d'entretien et de fourniture d'énergie de 23\$ par mois par lampadaire au coût actuel;

2018-04-783

**IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Huguette Larose**

**D'**autoriser Hydro-Sherbrooke à implanter ses nouvelles lignes de poteaux en bordure des rues du développement Club Magog, dans l'emprise municipale;

**D'**indiquer à Hydro-Sherbrooke que la municipalité ne souhaite pas l'installation des 7 lampadaires proposés.

#### **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

#### **5.9 Rue du Val-Joli – Acquisition d'une partie du lot 4 248 744**

**Considérant QUE** l'entente intervenue avec le propriétaire, Michel Marchand, dans le cadre du **Règlement numéro 2017-501 pour la municipalisation de la rue Val-Joli** a été acceptée;

2018-04-784

**IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marc Hurtubise**

**De** mandater Monty Sylvestre, conseillers juridiques Inc. de préparer l'acte de vente visant une partie du lot numéro 4 248 744 du cadastre du Québec identifiée dans la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Pascal Viger, le 5 décembre 2017 sous sa minute numéro 5711, au point 1.2, pour la somme de 4 000,00\$, ce montant étant payable à la signature du contrat de vente. Ce montant est approprié des crédits découlant du Règlement 2017-501.

Le conseil autorise le maire, Jacques Demers, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Serge Caron, ou madame Christine Labelle à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents utiles à cette transaction.

#### **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

#### **5.10 Participation de l'inspecteur de voirie à l'association des travaux publics d'Amérique**

**Considérant** l'adhésion l'an dernier de l'inspecteur de voirie à l'association des travaux publics d'Amérique et son intérêt à poursuivre cette participation;

**Considérant** qu'en plus de permettre la rencontre des inspecteurs de voirie de la province lors d'activités collectives, des formations et de l'information pertinentes sont aussi offertes aux membres;

2018-04-785

**IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Sylvie Martel**

**De** permettre le renouvellement de l'adhésion de l'inspecteur de voirie à l'association des travaux publics d'Amérique pour l'année 2018;

**Que** les frais d'adhésion annuel de 255 \$, plus les taxes applicables soient assumées par la municipalité.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**5.11 Rue du Val joli – Acquisition d'une partie du lot 4 248 977**

**Considérant** que l'entente intervenue avec Mme Sarah Thibodeau et M. Roger Caron dans le cadre du **Règlement numéro 2017-501 pour la municipalisation de la rue Val-Joli** a été acceptée;

2018-04-786

**IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Sylvie Martel**

**De** mandater Monty Sylvestre, conseillers juridiques Inc. de préparer l'acte de vente visant une partie du lot numéro 4 248 977 du cadastre du Québec identifiée dans la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Pascal Viger, le 5 décembre 2017 sous sa minute numéro 5711, au point 1.6, pour une somme globale de 5 000,00\$, ce montant étant payable à la signature du contrat de vente. Ce montant est approprié des crédits découlant du Règlement 2017-501.

Le conseil autorise le maire, M. Jacques Demers, et le directeur général, M. Serge Caron, ou madame Christine Labelle à signer pour et au nom de la municipalité ledit acte de vente et tout document utile à la transaction.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**5.12 Rue du Val joli – Acquisition d'une partie du lot 4 248 800**

**Considérant** l'entente intervenue avec la propriétaire Bibiane Drouin dans le cadre du Règlement numéro 2017-501 pour la municipalisation de la rue Val-Joli;

2018-04-787

**IL EST PROPOSÉ PAR: madame la conseillère Sylvie Martel**

**De** mandater Monty Sylvestre, conseillers juridiques Inc. de préparer l'acte de vente visant une partie du lot numéro 4 248 800 du cadastre du Québec identifiée dans la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Pascal Viger, le 28 août 2017 sous sa minute numéro 5593, au point 1.5, pour la somme de 8 400,00\$, ce montant étant payable à la signature du contrat de vente. Ce montant est approprié des crédits découlant du Règlement 2017-501.

Le conseil autorise le maire, M. Jacques Demers, et le directeur général, M. Serge Caron, ou madame Christine Labelle à signer pour et au nom de la municipalité ledit acte de vente et tout autre document utile à la transaction.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**5.13 Rue du Val joli – Acquisition d'une partie du lot 4 248 745**

**Considérant** l'entente intervenue avec la propriétaire Joanne Sarrasin dans le cadre du Règlement numéro 2017-501 pour la municipalisation de la rue Val-Joli;

2018-04-788

**IL EST PROPOSÉ PAR: madame la conseillère Lina Courtois**

**De** mandater Monty Sylvestre, conseillers juridiques Inc. de préparer l'acte de vente visant une partie du lot numéro 4 248 745 du cadastre du Québec identifiée dans la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Pascal Viger, le 5 décembre 2017 sous sa minute numéro 5711, au point 1.3, pour la somme de 6 556,00\$, ce montant étant payable à la signature

du contrat de vente. Ce montant est approprié des crédits découlant du Règlement 2017-501.

Le conseil autorise le maire, M. Jacques Demers, et le directeur général, M. Serge Caron, ou madame Christine Labelle à signer pour et au nom de la municipalité ledit acte de vente et tout autre document utile à la transaction.

## **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

### **6) SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **6.1 Implantation d'une borne sèche sur le chemin d'Ayer's Cliff**

Les discussions en lien avec cet article sont reportées.

#### **6.2 Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est – approbation du règlement d'emprunt**

**Considérant que** la Régie de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est a adopté, le 18 mars 2018, le règlement 2018-004 autorisant un emprunt de 2 145 665,78 \$ aux fins d'acquérir les équipements nécessaires à l'exécution des mandats de ladite régie;

**Considérant qu'il** est requis de toutes les municipalités membres d'approuver le règlement d'emprunt adopté par la régie;

2018-04-789

**IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole-Andrée Blouin**

D'approuver le règlement d'emprunt numéro 2018-004 adopté par la Régie de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est le 19 mars 2018 autorisant un emprunt au montant de 2 145 665,78 \$.

## **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

#### **6.3 Intérêt de la municipalité à être desservie par la Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA)**

**Considérant que** depuis 2008 la municipalité est desservie par le Centre d'appels 911 de la Ville de Lévis;

**Considérant que**, le 17 mai 2017, la MRC de Memphrémagog a signifié à la Ville de Lévis, conformément à l'article 12 de l'entente relative à la fourniture du service de réponse aux appels d'urgence 911, un avis de non-renouvellement de l'entente en vigueur devant se terminer le 31 décembre 2018;

**Considérant que**, depuis ce moment, le comité de sécurité incendie, assisté des directeurs incendie du territoire de la MRC, a exploré diverses propositions soumises par trois centrales d'appels;

**Considérant que**, dans le cadre de ces analyses comparatives, les aspects techniques, la recherche et le développement menés par les centrales, le degré de satisfaction des clients desservis par les centrales et les aspects financiers ont été considérés;

**Considérant que** des rencontres ont été tenues avec les représentants des trois centrales faisant l'objet de l'analyse comparative;

**Considérant que** les membres du comité de sécurité incendie et les directeurs incendie recommandent unanimement de retenir la proposition de la Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches;

**Considérant que** le conseil de la MRC a adopté, lors de sa séance du 21 février, une résolution signifiant son intention de conclure une entente avec la centrale de réponse aux appels d'urgence 911 CAUCA (Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches) à compter de janvier 2019;

**Considérant qu'il** est dans l'intérêt des municipalités de la MRC de centraliser le centre d'appels auprès d'un même fournisseur et, à cette fin, de conclure ensemble une entente intermunicipale auprès d'un même fournisseur;

**Considérant qu'**il est préférable qu'un seul intervenant négocie une telle entente globale;

**Considérant que** la MRC pourrait être cet intervenant;

2018-04-790

**IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marc Hurtubise**

Que la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley manifeste son intérêt à ce qu'une entente intermunicipale globale soit négociée et convenue avec la Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches par la MRC de Memphrémagog en matière de réponse aux appels d'urgence 911.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**7) URBANISME**

**7.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment et en environnement**

Le rapport de l'inspectrice en bâtiment et environnement est déposé.

**7.2 Droits de parc – lot 4 249 230 (route 216)**

**Considérant que** la municipalité peut, en vertu de sa réglementation, réserver une partie d'un terrain à lotir aux fins d'y installer des activités de parcs et terrains de jeux ou requérir le paiement d'un montant égal à 5 % de la valeur du terrain à lotir;

**Considérant** la situation décrite au dossier de la subdivision du lot 4 249 230 du cadastre du Québec;

2018-04-791

**IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marc Hurtubise**

D'exiger le versement des droits de 5 % dans le dossier inscrit au préambule de la présente résolution, soit un montant de 3 160\$.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**8) ENVIRONNEMENT**

**8.1 Rapport mensuel – Inspection forestière**

Le rapport de l'inspection forestière est déposé

**8.2 École Dominique Savio – demande – implantation de bacs potagers**

Les discussions en lien avec cet article sont reportées.

**8.3 Contrôle des bandes riveraines – Embauche d'un stagiaire**

**Considérant que** la période d'embauche des stagiaires en provenance de l'université de Sherbrooke est maintenant en cours et qu'il est requis de formuler les besoins de la municipalité si elle souhaite profiter du service pour l'été 2018;

**Considérant qu'**il convient de décider de la poursuite ou non des visites de conformité des bandes riveraines au cours de l'été 2018;

2018-04-792

**IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller René Vaillancourt**

**De** poursuivre au cours de l'été 2018 les travaux de vérification de la conformité des bandes riveraines sur le territoire de la municipalité;

**Qu'**en conséquence l'administration soit autorisée à entreprendre les démarches pour l'embauche d'un stagiaire en provenance du programme de maîtrise en environnement de l'université de Sherbrooke aux fins de procéder à l'examen de la conformité des bandes riveraines aux cours de l'été 2018;

**Que** toute tâche connexe puisse se greffer au mandat principal qui sera donné à la personne choisie.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



#### **8.4 Nomination des patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux**

**Attendu que** la MRC de Memphrémagog et la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley ont convenu d'une entente intermunicipale relative à la patrouille nautique sur les lacs Massawippi et Magog, et sur la rivière Magog;

**Attendu** que les patrouilleurs nautiques, William Massé, Félix Cournoyer, Anthony Leroux, Antoine Lefebvre, Audrey Boulanger et Guillaume Dubé sont embauchés pour la saison 2018 pour assurer notamment :

- L'application des ententes de délégation de compétence et des ententes de services avec la MRC de Memphrémagog sur les lacs Massawippi et Magog, et sur la rivière Magog;
- L'application des règlements édictés en conformité avec la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*;
- L'application, entre autres et non limitativement, des règlements suivants, à savoir :

Pour les lacs Massawippi et Magog,  
et rivière Magog

- *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments*
- *Règlement sur les petits bâtiments*
- *Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance*
- *Règlement sur les bouées privées*
- *Règlement concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes*

Pour le lac Massawippi :

**Attendu** que chacune des municipalités riveraines doit nommer les patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux, par résolution, aux fins d'application des règlements cités;

2018-04-793

**IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole-Andrée Blouin**

**Que** les patrouilleurs nautiques, William Massé, Félix Cournoyer, Anthony Leroux, Antoine Lefebvre, Audrey Boulanger et Guillaume Dubé soient nommés inspecteurs municipaux, aux fins d'application des règlements énumérés ci-dessus, pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2018.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

#### **8.5 Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook – adoption du règlement d'emprunt 2018-001**

**Considérant que** pour donner effet au règlement d'emprunt 2018-001 adopté par la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook, il est requis que les municipalités membres approuvent l'adoption du règlement par la régie;

2018-04-794

**IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller René Vaillancourt**

**D'approuver** le Règlement d'emprunt # 2018-001 adopté par le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook le 22 mars 2018 autorisant un emprunt au montant de 500 000\$.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

### **9) LOISIRS / CULTURE**

#### **9.1 Conseil Sport Loisir de l'Estrie – renouvellement d'adhésion**

**Considérant la** proposition de renouvellement du Conseil Sport Loisir de l'Estrie de l'adhésion de la municipalité à cette organisation;

2018-04-795

**Considérant que** le conseil Sport Loisir de l'Estrie offre des services au niveau entre autres de la gestion et de l'entretien des parcs qui peuvent être utiles à la municipalité;

**IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Sylvie Martel**

**Que** la municipalité renouvelle son adhésion pour 2018 au Conseil Sport Loisir de l'Estrie au coût de 100\$ toutes taxes incluses.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**10) ADMINISTRATION**

**10.1 Rapport de dépenses du directeur général**

Le rapport de dépenses du directeur général est déposé.

**10.2 Aménagement de deux plates-bandes – propositions**

Les discussions en lien avec cet article sont reportées.

**10.3 Proposition d'Infotech – achat d'une banque de temps pour la préparation et la conversion des données de Sygem permis**

**Considérant que** la refonte du logiciel de permis de Sygem nécessite la présence au bureau municipal de représentants d'Infotech afin de procéder à la préparation et à la conversion des données;

**Considérant que** 17 heures de temps du personnel d'Infotech ont été évaluées comme étant nécessaires pour procéder aux travaux et donner au personnel municipal les formations requises;

**Considérant** la proposition d'Infotech pour l'attribution d'une banque d'heures de 17 heures;

2018-04-796

**IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marc Hurtubise**

**D'acquérir** d'Infotech une banque d'heures de 17 heures au coût de 1360\$ plus les taxes applicables aux fins de la préparation et de la conversion des données de Sygem permis.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**10.4 Rodéo D'Ayer's Cliff – demande de contribution**

**Considérant** la demande du Rodéo D'Ayer's Cliff pour que la municipalité apporte une commandite à l'activité;

2018-04-797

**IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Lina Courtois**

**Que** la municipalité apporte son soutien à l'édition 2018 du Rodéo D'Ayer's Cliff par l'achat d'une paire de billets pour l'activité de souper bénéfique du jeudi 24 mai 2018 au coût de 140\$.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**10.5 Mutuelle MMQ – Proposition de renouvellement et de nouvelles couvertures**

**Considérant** l'arrivée à échéance le 15 avril 2018 de la police de la municipalité avec la Mutuelle des municipalités du Québec visant plusieurs couvertures d'assurance en lien avec les divers risques auxquels la municipalité peut être confrontée;

**Considérant qu'en** lien avec ce renouvellement, il est requis que l'assuré mette son dossier à jour en complétant plusieurs formulaires et documents qui doivent être signés par un représentant autorisé;

**Considérant que** la MMQ profite de cette occasion pour proposer de nouvelles protections applicables en matières municipales;

2018-04-798

**IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Huguette Larose**

**Que** la municipalité convienne du renouvellement de sa police avec la Mutuelle des municipalités du Québec et que le directeur général,

monsieur Serge Caron, soit autorisé à remplir et compléter tous les documents utiles à cet effet, pour et au nom de la municipalité;

**Que** la municipalité avise la Mutuelle des municipalités qu'elle compte ajouter la protection d'assurance cyberrisques à sa couverture.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**11) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

<b>Liste des comptes à payer</b>		
158	*Bell Internet	32,20 \$
159	*Bell	374,71 \$
	*FTQ (reer employés-employeur)	1 565,31 \$
	*Ministère du revenu	6 475,52 \$
	*Receveur général	2 544,64 \$
	*Rémunération des élus	5 695,13 \$
	*Rémunération du personnel	14 243,27 \$
157	*Ville de Sherbrooke	1 693,41 \$
194	Aquatech	36,88 \$

<b>Liste des comptes à payer (suite)</b>		
175	Bauval Tech-Mix	261,41 \$
189	Bergeron, Julie (entretien ménager)	608,65 \$
185	Bilodeau, Nancy (remboursement de frais)	34,88 \$
182	Blouin, Nicole-Andrée (frais de déplacement)	21,12 \$
184	Caron, Serge (frais de déplacement)	110,88 \$
181	Centre de services partagés du Québec(publication voirie)	86,00 \$
196	Clôtures Orford (travaux descente à bateaux Lac Magog)	1 144,58 \$
165	CNESST (cotisations 2018)	71,08 \$
187	Combeq (congrès N.Bilodeau)	689,85 \$
180	Demers, Jacques (remboursement de frais)	42,00 \$
191	Descoteaux, Éric (remboursement de frais)	46,08 \$
193	Distribution Marcel Laroche Inc. (bouteilles d'eau)	36,00 \$
166	Entreprise LTCA (location toilette chimique)	126,47 \$
167	F.Racicot Excavation	79 780,91 \$
164	FCDQ-Bureau en gros	237,54 \$
163	Fonds de l'information foncière (mutations)	40,00 \$
168	Germain Lapalme & Fils (niveleuse)	2 519,10 \$
192	Groupe HBG Inc.	546,13 \$
179	Informatique Orford	130,79 \$
177	Infotech (banque d'heures)	1 563,66 \$
195	Mathieu, Josyane (frais de garde salle comm)	40,00 \$
171	Mégaburo (contrat photocopieur)	23,90 \$
170	Molleur, Stéphan (déneger trottoir)	432,62 \$
178	Monty Sylvestre (dossier expropriation rue Val-Joli)	6 661,96 \$
169	MRC Memphrémagog	1 854,91 \$
176	Produits Sany (divers pour la salle comm.)	196,79 \$
183	Raymond Chabot Grant Thornton (audit 2017)	5 978,70 \$
172	Récupération L.Maillé	114,98 \$
173	Régie de police Memphrémagog	40 826,00 \$
188	Ressourcerie des frontières	7 677,46 \$
174	S.P.A.de l'Estrie	637,68 \$
186	Services de cartes Desjardins	35,78 \$
190	Stanley-Dany Taylor Transports Inc.	15 079,52 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>200 318,50 \$</b>

2018-04-799

**IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller René Vaillancourt**

**Que** les comptes soient adoptés tels que présentés.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**12) CORRESPONDANCE**

Quelques éléments de correspondance sont laissés à l'attention des membres du conseil.

**13) DIVERS**

**13.1 Marché public 2018 – Demandes des promoteurs**

**Considérant** le retour du marché public de Sainte-Catherine-de-Hatley au cours de l'été 2018 et les demandes présentées par les promoteurs aux fins de soutenir le marché;

**Considérant que** plusieurs de ces demandes nécessitent des prises de position par le conseil;

2018-04-800

**IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole-Andrée Blouin**

**Que** les réponses suivantes soient données aux promoteurs :

- 1- Que la municipalité accepte d'être le répondant du marché public aux fins de présenter une demande d'aide financière au MAPAQ;
- 2- Que soit permis l'installation de trois frigos dans le bâtiment pendant la période d'activité du marché public;
- 3- Que soit accepté l'implantation de deux planchers de bois de 10 pieds par 10 pieds à être déposés sur le gazon;
- 4- Que soit permis l'organisation de quelques activités de Barbecue au cours des mois d'activité du marché;
- 5- Que la demande pour la tenue de ventes de garage soit acceptée pour deux occasions au cours de la période d'activité;
- 6- Que l'implantation d'un panneau directionnel sur le terrain de la place Saint-Jean Baptiste soit permise à l'endroit à être entretenu entre les parties.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

### **13.2 Congrès de la COMBEQ**

**Considérant** l'intérêt de l'inspectrice en bâtiment et en environnement de la municipalité à participer au prochain congrès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) qui doit se tenir à Rivière du Loup du 3 au 5 mai prochain;

2018-04-801

**IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Huguette Larose**

**D'**autoriser l'inscription de madame Nancy Bilodeau au prochain congrès de la COMBEQ au coût de 600\$ plus les taxes applicables;

**Qu'**outre les frais d'inscription, les autres frais incidents soient assumés par la municipalité en accord avec la politique applicable.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

### **13.3 Rue du Val-Joli – mandat d'arpentage – Opération cadastrale**

**Considérant que** douze ententes ont, à date, été prises avec divers propriétaires en vue d'acquérir l'emprise de la rue du Val-Joli pour en permettre l'aménagement tel que planifié;

**Considérant qu'**il est requis, à la présente étape, de faire procéder aux opérations cadastrales permettant de compléter les transferts de propriété;

**Considérant** la proposition du 6 février 2018 de Groupe HBG Arpenteurs – Géomètres qui prévoit la réalisation de ces travaux au montant de 2 350\$ pour 10 lots, un ajustement proportionnel étant appliqué pour les lots additionnels à couvrir;

2018-04-802

**IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Sylvie Martel**

**De** confier à Groupe HBG Arpenteurs-Géomètres le mandat de réaliser les opérations cadastrales requises en lien avec les transferts des espaces devant constituer la future rue du Val-Joli, telle que réaménagée, le tout au tarif de 2 350\$ pour 10 transactions, plus les frais et de cadastre et les taxes applicables;

**Que** les montants versés à HBG pour les transactions additionnelles soient dans le même ordre de grandeur que pour les 10 transactions dont mention au paragraphe précédent.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**14) PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les sujets suivants sont abordés au cours de cette période : L'avancement du dossier de la municipalisation de la rue du Val-Joli, la vitesse excessive sur la rue des Sapins, la fréquentation par les VTT et les motoneiges des rues et chemins publics, l'agrandissement du stationnement de la corporation de l'Île du marais Inc.

Signalant que cette séance est la dernière à laquelle assiste le directeur général Serge Caron à ce titre, monsieur le maire Jacques Demers propose une motion de félicitation et de remerciement à l'attention de monsieur Caron qui a exercé ses fonctions de directeur général et de secrétaire-trésorier de la municipalité depuis le 6 avril 2009.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**15) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'assemblée est levée vers 20h45 sur proposition de madame la conseillère Huguette Larose.

---

Jacques Demers  
Maire

---

Serge Caron  
Secrétaire-trésorier